

OLÉAGINEUX

N° 14

du 27/11 au
03/12/2024

Rédacteurs

TERRES INOVIA en
collaboration avec la
Chambre d'Agriculture de
l'Eure-et-Loir.

Observateurs pour ce BSV :

AGROPITHIVIERS, AXEREAL,
CA 28, CA 36, CA 37, CA41,
CA 45, ETS VILLEMONT,
FDGEDA DU CHER.

Relecteurs

La Chambre d'Agriculture du
Loiret, SRAL Centre-Val de
Loire.

Directeur de publication

Philippe NOYAU,

Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à
partir d'observations
ponctuelles. Il donne une
tendance de la situation
sanitaire régionale, qui ne
peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val
de Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto
pilote par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité.

SOMMAIRE

Ravageurs du Colza	1
Résistance aux produits phytosanitaires	3
ANNEXES	3
Méthodes alternatives	5
Mieux connaître	5

EN BREF

Ce BSV spécifique est édité uniquement pour mettre à jours les données Berlèses.

La pression larves d'altises progresse en valeur moyenne avec les nouvelles données collectées. Il existe une forte disparité entre parcelles même proches.

Il est nécessaire d'évaluer le risque larves d'altises à la parcelle.

Ce BSV sera le dernier BSV pour la partie automne.



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr>



1245 abonnés au BSV Oléagineux



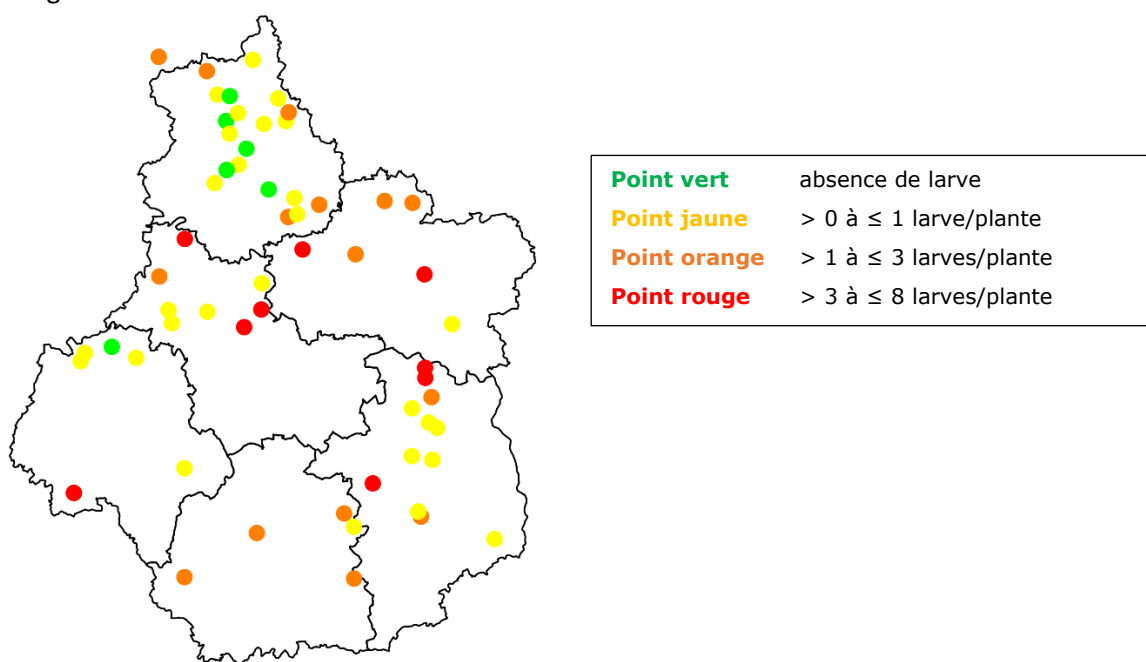
LARVE ALTISE D'HIVER



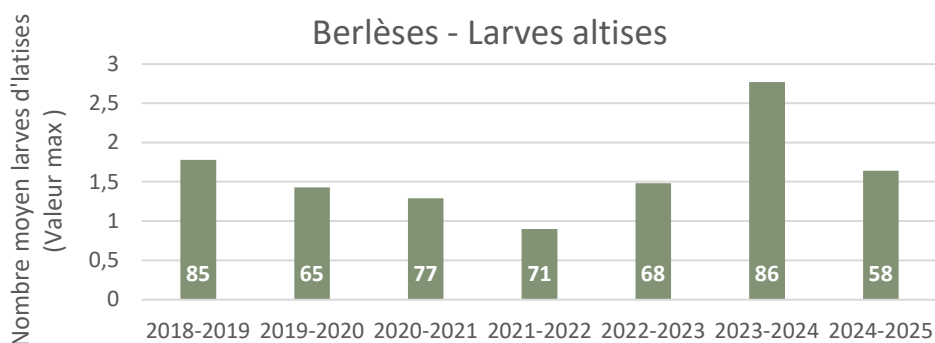
Contexte d'observations

Le réseau BSV Colza Centre-Val de Loire comporte à ce jour 58 résultats Berlèses depuis début novembre. La valeur moyenne progresse légèrement par rapport à la semaine dernière. Très peu de parcelles dépassent le seuil de risque, et pour certaines la prise en compte des facteurs agronomiques (tableau page suivante) permet d'augmenter la valeur du seuil de risque.

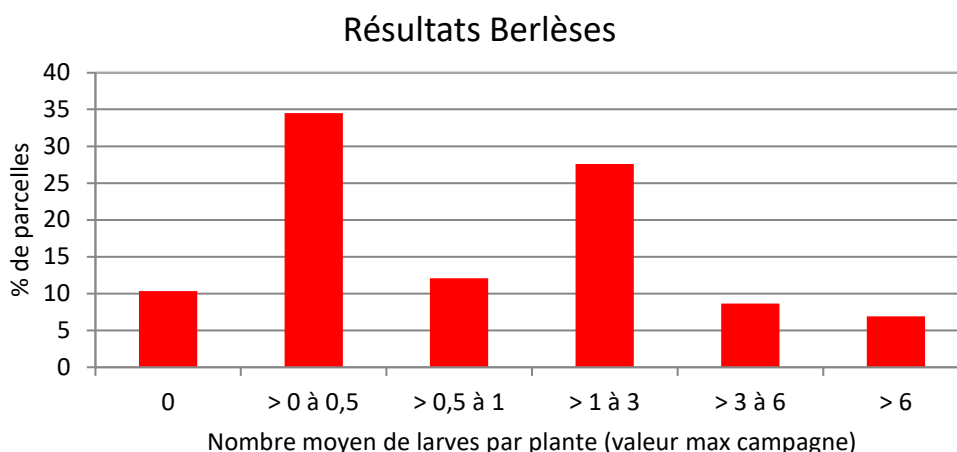
Attention, on ne le dit jamais assez, le risque est à la parcelle. Il peut exister de gros écarts de présences entre parcelles même proches voire au sein d'une même parcelle avec des variétés différentes. La vigilance est donc de rigueur. La valeur la plus importante est à 12 larves par plante. Pour mémoire, la valeur max en 2023-2024 atteignait 60 !



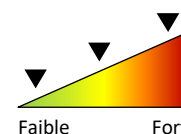
Les données pluriannuelles uniquement automne dans le graphique ci-dessous confirment que la campagne en cours 2024-2025 est en retrait par rapport à la campagne dernière et du même niveau que les campagnes plus anciennes. Attention, ces éléments de synthèse ne doivent pas masquer le risque à la parcelle. Il est important de rappeler qu'une parcelle du réseau comporte jusqu'à 12 larves par plante ! **C'est donc bien à la parcelle que le risque doit être évalué.**



L'analyse des données par classe permet d'illustrer que plus de 50 % des parcelles ont moins d'une larve par plante et que seulement 15 % des parcelles du réseau nécessitent une analyse plus fine avec les critères agronomiques pour évaluer correctement le risque.



Avec les données disponibles à ce jour, le risque est très variable d'une parcelle à l'autre, pour certaines parcelles le risque est **nul** mais il peut être ponctuellement **fort**. Cette analyse **ne peut se substituer à l'évaluation du risque à la parcelle**.



La grille simplifiée ci-dessous permet de replacer sa parcelle face au risque.

Infestation larvaire	Risque agronomique	Indication de risque
> 5 larves / plante	Toutes situations	Risque fort
Entre 3 et 5 larves / plante	Biomasse < 45 g/pied OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement)	Risque fort
	Biomasse > 45 g/pied ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement)	Risque moyen
< 3 larves / plante	Toutes situations	Risque faible



Période de risque

→ Depuis le stade rosette jusqu'au décollage du bourgeon terminal.



Seuil de nuisibilité

→ Dans le cas d'utilisation de la méthode Berlèse, le seuil de nuisibilité est atteint à partir de 3 larves par plante.



Pour aller plus loin

Les larves après éclosion (L1) rejoignent les pétioles des plantes à partir du sol. Il est possible dans un premier temps d'observer la présence de la perforation leur permettant de pénétrer dans la plante. Ensuite, les différents stades larvaires (L2-L3) sont observables dans les pétioles. Les larves âgées (Stade larvaire L3) sont les plus à risque car les meilleures candidates à la migration vers le cœur.



Retrouver les informations sur la **biologie** et les **résistances aux pyréthrinoïdes**.

Résistance aux produits phytosanitaires



Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/>.

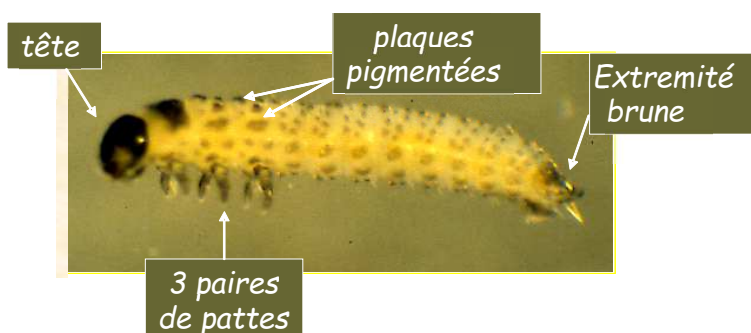
ANNEXES

Retour au sommaire

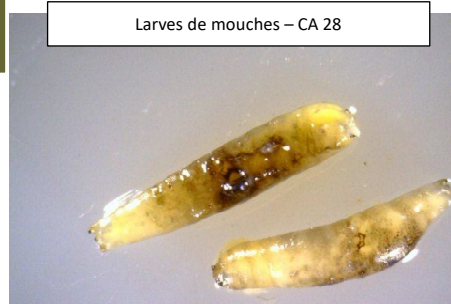


Reconnaissance Larve d'altise d'hiver

LARVE ALTISE



NE PAS CONFONDRE



Selon leur stade de développement, les larves, de forme allongée, mesurent de 1,5 à 8 mm et sont de couleur translucide à blanchâtre. Elles sont caractérisées par 3 paires de pattes thoraciques, une tête brun foncé bien développée, et une plaque pigmentée brun foncé à l'extrémité postérieure.

Elle possède donc deux extrémités brunes.

Les 3 paires de pattes thoraciques et les deux extrémités brunes sont caractéristiques de la larve d'altise et permettent de la différencier de celles de charançons, sans pattes et avec uniquement la tête brune.

Le reste du corps est également orné de petites plaques pigmentées disposées régulièrement.



Larves d'altises aux trois stades larvaires

PROTOCOLE BERLESE

OBSERVATION DE LA PRESENCE DE LARVES D'ALTISES DANS LES PLANTES DE COLZA

Principe : Le dessèchement des colzas induit le retrait des larves de la plante qui tombent dans l'entonnoir puis dans le récipient et sont ainsi plus facilement dénombrables.

Matériel : Kit « Berlèse » (Support-Entonnoir-Grillage-Petit Pot) ou autre système similaire (cuvette jaune-grillage par exemple)

Eau savonneuse ou Eau alcoolisée (50% d'eau - 50% d'alcool modifié)



Pièce chauffée à 20 °C et ventilée pour favoriser le dessèchement des plantes.

Attention, il faut lutter contre l'humidité car elle favorise les pourritures qui peuvent être toxiques pour les larves.

Méthode :

- Etape 1 : Prélevez 20 plantes dans la parcelle à observer (4x 5 plantes consécutives dans la parcelle).
- Etape 2 : Coupez les pivots et le plus gros des limbes (non touchés) puis rincez rapidement les plantes.
→ le nettoyage permet d'éviter les dépôts de terre et facilite le comptage des larves.
- Etape 3 : Répartissez les plantes sur le grillage qui recouvre les entonnoirs (pas plus de 10 plantes par cuvette afin d'assurer un meilleur séchage). **Les premières larves sont visibles au bout de quelques heures.**
- Etape 4 : Après dessèchement complet des plantes (8 à 10 jours à une température de 20°C) comptez le nombre de larves tombées dans les récipients. Les observations peuvent aussi se réaliser régulièrement.

Infos à collecter : pour chaque récipient → nombre de larves et nombre de plantes concernées.

Altise – Observation stade larvaire

Attention, les larves les plus avancées en âge au moment du prélèvement tombent en premier. Les plus jeunes peuvent se maintenir dans les plantes tant que le végétal reste favorable à leur alimentation. La distinction des stades larvaires ne correspond donc plus forcément à leur état initial au moment du prélèvement.

Retrouver le protocole dans son intégralité avec le lien suivant :

http://www.vigicultures.fr/files/pdf/12.AnnexeXII-VigiColza-Mode_operatoire_Berlese_LarvesAltise.pdf

Retrouver la vidéo présentant la méthode Berlèse :

<https://youtu.be/xilO3j8gyR0>



Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôles en cliquant sur ce lien : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

Mieux connaître



	<h3>Popillia japonica</h3>	
<p>La menace est toujours présente. Ouvrez l'œil !</p> <p>Pour en savoir plus : lien</p> <p>En complément :</p> <p>Site Internet : https://www.popillia.eu/</p> <p>Flyer d'information et de procédure de signalement par application dédiée : https://www.popillia.eu/downloads</p>		



La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

Protection des pollinisateurs-Région Centre - Val de Loire

Changement de la liste des cultures non attractives par décision du conseil d'état du 26 avril 2024